



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante et unième session

6-15 février 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2022/6](#) du Conseil économique et social, en vue d'accroître l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le présent rapport est établi dans le contexte de trois crises majeures : la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui se prolonge, les retombées mondiales du conflit en Ukraine et les changements climatiques. Le Secrétaire général y examine les progrès socioéconomiques accomplis et les difficultés rencontrées par l'Afrique depuis le début de la pandémie. Il examine également les efforts déployés par les pays africains et leurs partenaires, notamment les acteurs du système des Nations Unies, pour aider le continent à sortir de cette triple crise. Le Secrétaire général met en lumière les progrès qui ont été faits dans la mise en œuvre coordonnée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que la collaboration menée par l'ONU et l'Union africaine pour accélérer et élargir l'ampleur de l'action de mise en œuvre après la pandémie. Il conclut le rapport par des recommandations sur les moyens pour les pays africains de s'engager sur la voie d'un relèvement durable après ces crises.

* [E/CN.5/2023/1](#).



I. Introduction

1. Dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qu'elle a adopté en 2001, l'Union africaine présente une vision et un cadre d'action en faveur du développement du continent et de son intégration dans l'économie mondiale. Les objectifs du Nouveau Partenariat ont été repris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, qui ont ainsi donné un nouvel élan à l'action menée pour bâtir une Afrique inclusive, prospère et pacifique où personne ne serait laissé de côté. Établi dans le contexte de trois crises majeures – la pandémie de COVID-19 qui se prolonge, le conflit en Ukraine et les changements climatiques – le présent rapport s'ouvre sur un examen des progrès que l'Afrique a accomplis et des difficultés socioéconomiques qu'elle a rencontrées depuis le début de la pandémie. Il se poursuit par un compte rendu des mesures prises par les pays africains et leurs partenaires, notamment les entités du système des Nations Unies, pour sortir de cette triple crise, et se termine par des recommandations en faveur d'une reprise durable en Afrique.

II. Progrès accomplis et difficultés rencontrées depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

2. Le conflit en Ukraine a éclaté alors que l'Afrique se relevait lentement de la pandémie de COVID-19, aggravant l'impact de la crise climatique mondiale et annulant certains des progrès socioéconomiques qui avaient été accomplis jusqu'en 2021. Des problèmes multidimensionnels maintiennent le continent dans une situation de fragilité et de vulnérabilité en ce qui concerne certains aspects essentiels du développement humain et retardent encore davantage la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Santé¹

3. Au 28 octobre 2022, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait fait état de 9 358 829 cas confirmés de COVID-19 et de 174 681 décès imputables à cette maladie. Le taux de létalité (proportion des personnes infectées qui meurent de la COVID-19) s'établit à 1,87 %, contre une moyenne mondiale de 1,05 %. Les décès constatés se concentrent dans un petit nombre de pays, près des trois quarts ayant été enregistrés en Afrique du Sud, en Algérie, en Éthiopie, au Kenya et au Zimbabwe.

4. Les pays africains ont amélioré leurs capacités de diagnostic et de traitement de la COVID-19, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le nombre d'hospitalisations et de décès a diminué, le taux de létalité passant d'un pic de 2,5 % lors de la première vague (mi-2020) à 0,8 % pendant la dernière vague (fin 2021). Entre juin 2020 et mars 2022, plus de 100 millions d'articles de protection individuelle ont été donnés à plus de 20 pays d'Afrique subsaharienne par divers organismes internationaux et nationaux, dont l'OMS, la Banque africaine de développement, le Fonds d'action COVID-19 pour l'Afrique et la Direction des

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé (OMS), tableau de bord « WHO Coronavirus (COVID-19) Dashboard », disponible à l'adresse suivante : <https://covid19.who.int/> (consulté le 29 octobre 2022) ; <https://www.un.org/africarenewal/magazine/february-2022/africa-track-control-covid-19-pandemic-2022> ; <https://www.afro.who.int/fr/news/la-vaccination-anti-covid-19-en-afrique-augmente-de-pres-de-trois-quarts-en-juin-2022> ; <https://news.un.org/en/story/2021/09/1100192> ; <https://www.nytimes.com/interactive/2021/world/covid-vaccinations-tracker.html> ; <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/361260/9789240004276-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y> ; <https://data.undp.org/vaccine-equity/>.

services de santé d'Irlande, ainsi que par des entités du secteur privé. Le nombre de laboratoires capables de détecter le nouveau coronavirus est passé de 2 à plus de 900 et le nombre d'installations de production d'oxygène, de 68 à 115, soit une augmentation de 60 %. Des centres de surveillance génomique ont été mis en place, ce qui a permis de multiplier par six le nombre d'échantillons séquencés entre la mi-2021 et la mi-2022 par rapport à la période d'un an précédente. Plus de 60 000 travailleuses et travailleurs de la santé ont été formés à la gestion des cas de COVID-19 critiques et graves.

5. Des progrès notables ont également été accomplis dans la vaccination. Au 10 juillet 2022, plus de 892 millions de vaccins avaient été livrés aux pays africains, dont 64 % grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, environ 30 % dans le cadre d'accords bilatéraux et 6 % par l'intermédiaire du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins de l'Union africaine. Le continent sera également en mesure de mieux répondre aux menaces qui pèsent sur la santé publique grâce à la création de l'Agence africaine du médicament, organisme spécialisé de l'Union africaine chargé d'améliorer l'accès à des produits médicaux de qualité sûrs et efficaces en Afrique.

6. Le nombre de doses de vaccin administrées contre la COVID-19 a nettement augmenté en 2022, ce qui a permis de faire passer de 14 à 8 le nombre de pays où moins de 10 % de la population présente un schéma de primovaccination. Cela étant, au 10 juillet 2022, seulement 282 millions de personnes (soit 21,1 % de la population du continent) avaient achevé la primovaccination, contre plus de 60 % dans le reste du monde. Parmi les pays africains, seules l'île Maurice et les Seychelles ont atteint l'objectif fixé par l'OMS consistant à vacciner 70 % de la population avant la mi-2022.

7. Conjugée à la fragilité qui caractérise aujourd'hui les systèmes de santé nationaux, l'iniquité vaccinale – qui empêche l'accès égal de toutes et tous à un vaccin offrant une protection contre la COVID-19 – fait obstacle à la réalisation de l'objectif consistant à vacciner 70 % de la population africaine. Cette iniquité tient principalement à l'insuffisance des moyens financiers disponibles pour accéder aux vaccins dans les pays à faible revenu. Les pays à revenu élevé n'auraient à accroître leurs dépenses de santé que de 0,8 % pour couvrir les coûts associés à la réalisation de cet objectif de l'OMS, tandis que les pays à faible revenu devraient les augmenter de près de 57 %, leurs dépenses de santé annuelles ne s'élevant qu'à 41 dollars par habitant en moyenne. La crise de la COVID-19 a fait ressortir qu'il fallait renforcer l'assistance apportée aux pays africains pour les aider à garantir l'accès aux vaccins et à mettre en place une couverture sanitaire universelle, notamment en investissant dans les systèmes de santé publique pour accroître leur résilience et leur permettre d'assurer des services essentiels (traitement des maladies infectieuses ainsi que des maladies non transmissibles, soins de santé reproductive et soins destinés aux mères, aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents) même en temps de crise.

B. Croissance économique, commerce et énergie²

8. La pandémie de COVID-19 a pesé sur la croissance économique de l'Afrique, qui s'est établie à -1,8 % en 2020. En 2021, l'économie africaine a commencé à se redresser et la croissance est remontée à 4,1 %. Toutefois, on estime que la croissance

² Voir E/2022/60 ; Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2022* (Abidjan, 2022) ; Banque mondiale et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *The Impact of COVID-19 on the Welfare of Households with Children* (Washington, Banque mondiale, 2022) ; <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37623> ; <https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/eca-2022.pdf> ; <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=ZG> ; https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2022/Jan/IRENA_Market_Africa_2022_Summary.pdf.

est retombée à 3,7 % en 2022 et qu'elle ne devrait atteindre que 3,8 % en 2023 en raison des perturbations économiques dues au conflit en Ukraine, lequel a notamment donné lieu, au niveau mondial, à un fort ralentissement de la croissance économique, à de fortes tensions inflationnistes et à un durcissement des conditions financières, effets qui se sont accompagnés, au niveau régional, d'une hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles ainsi que de risques élevés de surendettement.

9. Les chocs exogènes liés aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont réduit l'activité économique, d'où des pertes d'emplois et des baisses considérables des revenus des ménages africains et tout particulièrement des ménages avec enfants. Selon une étude portant sur 35 pays, dont la majorité se situent en Afrique subsaharienne, les ménages ayant au moins trois enfants étaient plus susceptibles de signaler une baisse de leur revenu total que les ménages sans enfant (76 % des ménages contre 55 %) et plus nombreux à indiquer qu'un membre adulte du ménage n'avait pas mangé pendant une journée entière (24 % contre 14 %), au début de la pandémie.

10. Les recettes publiques ont baissé sous l'effet de la pandémie de COVID-19, tandis que la demande de services de santé publique et d'interventions sociales a augmenté. Cela a réduit encore la marge d'action budgétaire de l'Afrique, dans un contexte où l'endettement augmente en raison de la dette existante, de l'accroissement des dépenses publiques, de la diminution des recettes fiscales et de la hausse des prix. Le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB) a atteint 71,9 % en moyenne dans les pays africains en 2020. Selon les estimations, il devrait passer à 67,6 % en 2022, mais ce pourcentage reste beaucoup plus élevé qu'en 2019, avant la pandémie. La pandémie de COVID-19 a fait augmenter le nombre de pays africains présentant un risque élevé de surendettement ou se trouvant déjà en situation de surendettement, ce nombre étant passé de 4 en 2014 à 21 en 2022. Cette situation a entraîné une baisse des investissements étrangers directs, des envois de fonds et des recettes fiscales et a aggravé par conséquent les déficits budgétaires, l'inflation, la dépréciation des taux de change et les coûts d'emprunt, de même que le mécontentement social, particulièrement chez les jeunes. L'inflation est restée forte en Afrique – supérieure à 10 % – depuis le début de la pandémie de COVID-19. On estime qu'elle a atteint 12,3 % en 2022, taux largement supérieur à la moyenne mondiale de 6,7 %. Cela a incité les banques centrales à durcir leurs politiques monétaires.

11. Il faut mener à bien une transformation structurelle des économies africaines, notamment en accroissant la productivité et la valeur ajoutée, pour parvenir plus rapidement à une prospérité qui profite à toutes et à tous. Cette transformation devrait être facilitée par la mise en place de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, accord commercial intra-africain qui vise à harmoniser le commerce entre 55 pays africains qui comptent 1,3 milliard d'habitants et représentent un PIB total de 3 000 milliards de dollars³. Si ses objectifs sont pleinement réalisés, la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait permettre d'accroître le revenu réel de 9 % et de faire sortir 50 millions d'Africains de l'extrême pauvreté d'ici à 2035.

12. Pour pleinement tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, il faudra pouvoir compter sur des infrastructures et services de transport adéquats, ainsi que sur des outils commerciaux numériques (commerce électronique). Les pays africains doivent donc faire des investissements considérables dans les infrastructures liées aux transports, aux technologies de l'information et des communications et aux données dans la perspective de l'après-COVID. Ils devraient également s'employer à titre prioritaire à harmoniser les lois relatives à la fiscalité, à la protection des

³ En mai 2022, l'Accord comptait 54 signataires, dont 43 (80 %) qui l'avaient ratifié.

consommateurs, au commerce électronique et aux normes applicables aux données et à la confidentialité.

13. La disponibilité d'une énergie durable et fiable est également essentielle pour l'avenir de l'Afrique. En 2020, la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne n'avait pas accès à l'électricité. Le continent est riche en sources d'énergie renouvelable inexploitées (énergie solaire, éolienne et hydroélectrique), dont l'utilisation pourrait avoir des effets bénéfiques pour l'environnement et le climat et produire des avantages socioéconomiques plus généraux. Dans bien des cas, les énergies renouvelables sont plus rentables que l'importation de pétrole et de gaz naturel, et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a estimé dans un rapport que la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, si elle s'accompagnait de politiques appropriées, pourrait faire augmenter le PIB de 6,4 %, l'emploi de 3,5 % et l'indice de bien-être de 25,4 % au cours de la période 2020-2050 en Afrique.

C. Pauvreté et inégalités⁴

14. Avant 2020, il avait été estimé que l'extrême pauvreté (proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour) en Afrique passerait de 34 % en 2019 à 33,5 % en 2020, puis à 33,0 % en 2021. On estime au contraire que cette proportion a augmenté pour atteindre 35,2 % en 2020 avant de stagner en 2021, en raison des perturbations économiques et des mesures de confinement dues à la pandémie. En conséquence, 23 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans l'extrême pauvreté en 2020 et 30 millions en 2021⁵. En d'autres termes, 23 millions de personnes auraient été épargnées par l'extrême pauvreté en 2020 et 30 millions en 2021 si la pandémie n'avait pas eu lieu, et la tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2022 et en 2023.

15. Les perturbations économiques et la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles qui résultent du conflit en Ukraine risquent de faire basculer 1,8 million d'Africains supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2022 et 2,1 millions en 2023.

16. La situation de la pauvreté est très fluctuante en Afrique, les ménages y franchissant fréquemment le seuil de la pauvreté dans un sens ou dans l'autre sous l'effet de chocs exogènes contre lesquels ils ne sont pas assurés et dont ils ne sont pas en mesure de gérer les effets, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Toute variation de la consommation liée à des chocs tels qu'une sécheresse ou des dépenses de santé non remboursables risque fort de faire basculer dans la pauvreté les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté international (consommation comprise entre 1,90 et 2,01 dollars par jour) et d'aggraver encore la

⁴ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021* (Addis-Abeba, 2022) ; Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects 2022*. Kibrom A. Abay *et al.*, 2022, « Revisiting poverty trends and the role of social protection systems in Africa during the COVID-19 pandemic », Policy Research Working Papers, n° 10072 (Banque mondiale, 2022). Cesar Calderon *et al.*, *Food System Opportunities in a Turbulent Time*, Africa's Pulse, n° 26 (Washington, Banque mondiale, 2022) ; <https://www.undp.org/africa/publications/2020-africa-sustainable-development-report> ; Direction des femmes, du genre et du développement de la Commission de l'Union africaine *et al.*, « Gender-based violence in Africa during the COVID-19 pandemic », document de politique générale, Addis-Abeba, décembre 2020 ; <https://www.afro.who.int/fr/news/la-vaccination-anti-covid-19-en-afrique-augmente-de-pres-de-trois-quarts-en-juin-2022> ; <https://www.nytimes.com/interactive/2021/world/covid-vaccinations-tracker.html>.

⁵ Ces nouvelles estimations de la Banque mondiale, qui sont fondées sur les données de comptabilité nationale et sur des enquêtes téléphoniques à haute fréquence, sont inférieures aux estimations et projections antérieures.

situation de celles qui sont déjà pauvres. C'est en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est que la proportion de personnes vulnérables à la pauvreté est la plus élevée, s'établissant respectivement à 6,6 % et à 5,6 %.

17. Les pays qui avaient le plus de chances de résister aux chocs provoqués par la pandémie car ils étaient en mesure de bien gérer les risques étaient ceux qui se caractérisaient par un taux de pauvreté initialement faible, la capacité de créer suffisamment d'emplois, un faible taux de dépendance, une main-d'œuvre instruite, un bon système de santé et une infrastructure Internet adéquate pour l'économie et l'éducation numériques, comme l'Égypte, Maurice et les Seychelles. C'est dans les pays dépourvus de ces caractéristiques essentielles que l'on trouve la plupart des « nouveaux pauvres » créés par la pandémie.

18. Pour mettre fin à l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne d'ici à 2030, il faudrait faire reculer la pauvreté quatre fois plus rapidement que pendant la période 2013-2019, chose impossible sans transformation structurelle de l'économie des pays de la région. Les programmes d'aide sociale sont appropriés pour atténuer la pauvreté, mais une stratégie plus viable consisterait à soutenir les principaux moyens de subsistance pour empêcher à l'avenir les ménages de tomber dans la pauvreté. En bref, les mesures d'urgence visant à réduire l'impact des chocs (comme la fourniture d'une assistance publique en matière de soins de santé, d'éducation et de protection sociale, et les interventions sur le marché du travail) doivent s'accompagner de politiques publiques à long terme (adoptées avant les chocs) destinées à maintenir les personnes hors de la pauvreté.

19. Outre qu'elle a aggravé la pauvreté et la vulnérabilité, la pandémie a également creusé les inégalités qui existaient déjà, aussi bien dans les pays que d'un pays à l'autre. Au sein des pays, la pandémie a eu des retombées économiques particulièrement marquées sur les personnes qui dépendent de l'économie informelle, notamment les femmes, les travailleurs qui occupent des emplois précaires, les personnes au patrimoine limité, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées, augmentant encore les écarts entre les riches et les pauvres en Afrique. Environ 58 millions d'Africains non pauvres qui vivent juste au-dessus du seuil international d'extrême pauvreté n'ont pas ou très peu de moyens pour faire face à des risques contre lesquels ils ne sont pas assurés et qui peuvent donc facilement les faire basculer dans la pauvreté. Les inégalités au sein des pays africains se sont encore creusées sous l'effet de la hausse des prix des combustibles et des denrées alimentaires, qui a été aggravée par le conflit en Ukraine.

20. Les inégalités de genre se sont creusées pendant la pandémie, qui a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles en matière d'éducation, de santé et d'emploi et en ce qui concerne leurs moyens d'action. Le nombre de cas de violence de genre et de mariage précoce a augmenté de 68 % en Éthiopie, de 70 % en Afrique du Sud et de 81 % en Ouganda, selon des données provenant d'enquêtes.

D. Emploi, éducation de qualité et technologies numériques⁶

21. Environ 22 millions d'emplois ont été perdus en Afrique en 2021 en raison de la pandémie. Les pertes d'emploi ont touché tout particulièrement les femmes et les

⁶ Voir Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2022* (Genève, 2022) ; <https://library.fes.de/pdf-files/iez/18299.pdf> ; https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_856434.pdf ; Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021* ; <https://www.cgdev.org/publication/learning-loss-and-student-dropouts-during-covid-19-pandemic-review-evidence-two-years> ; <https://blogs.worldbank.org/education/learning-loss-covid-saharan-africa-evidence-malawi> ; <https://www.brookings.edu/essay/technological-innovations->

jeunes (de 15 à 24 ans), sachant que le nombre de jeunes qui ont quitté le marché du travail est sous-estimé dans le calcul du taux de chômage. En Afrique du Nord, le chômage des jeunes est passé de 26,3 % en 2019 à 29,3 % en 2020, puis à 29,8 % en 2021. En Afrique subsaharienne, il est passé de 10,1 % en 2019 à 11,0 % en 2020, puis à 11,3 % en 2021. La proportion de jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires a augmenté en Afrique du Nord, où elle est passée de 28,0 % en 2019 à 29,1 % en 2020, et en Afrique subsaharienne, où elle est passée de 20,8 % à 21,8 % dans le même intervalle.

22. En Afrique subsaharienne, seulement 20 % des travailleurs ont un emploi dans le secteur formel. La plupart des travailleurs sont employés dans l'agriculture (50 %) et dans le secteur des services (35 %), l'industrie ne représentant que 15 % de tous les emplois. Entre 35 % et 38 % des travailleurs africains sont considérés comme extrêmement pauvres. Face à leur forte croissance démographique et au manque d'emplois dans le secteur formel, les pays africains doivent développer les nouvelles sources d'emploi telles que les coopératives et d'autres organisations de l'économie sociale et solidaire pour fournir du travail décent à la population de plus en plus grande. L'Organisation internationale du Travail a estimé que plusieurs pays (notamment l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie) disposaient d'organisations bien développées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Nombre de pays ont également connu une renaissance des coopératives, notamment financières, ou des organisations d'épargne et de crédit. Pour que ce secteur prospère, il faut prendre davantage de mesures pour comprendre l'écosystème entrepreneurial dans lequel les organisations sociales opèrent, afin de déterminer quelles interventions permettraient d'accélérer leur croissance et leur contribution au travail décent et au développement durable.

23. La pandémie continue d'avoir des effets négatifs sur l'égalité des genres parce que les femmes supportent la plus grande partie de la charge du travail non rémunéré et qu'elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois vulnérables (temporaires ou à temps partiel) ainsi que de travailler dans les secteurs les plus touchés par les mesures de confinement et les restrictions.

24. Les fermetures d'écoles prolongées ont eu des effets néfastes sur l'éducation et l'apprentissage. Par exemple, en 2021, dans trois provinces d'Afrique du Sud qui affichaient de mauvais résultats au début de la pandémie, les élèves de deuxième et de quatrième années ont acquis moins de la moitié des connaissances par rapport aux élèves du même niveau avant la pandémie. En Ouganda, où les écoles sont restées fermées pendant deux années entières, la proportion de jeunes élèves ne sachant pas lire les lettres de l'alphabet a doublé entre 2018 et 2021. Au Malawi, où les écoles publiques ont été fermées pendant sept mois, les élèves ont perdu au total l'équivalent d'environ deux années d'apprentissage par rapport au cursus scolaire des élèves avant la pandémie. Dans d'autres pays (Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Sénégal et Zambie), cependant, on n'a généralement pas relevé d'éléments témoignant d'une perte d'apprentissage chez les élèves de cinquième et de sixième années.

25. Les taux d'abandon scolaire varient fortement d'un pays africain à l'autre, mais ils ont généralement été plus élevés chez les enfants plus âgés. En outre, les filles d'Afrique subsaharienne étaient particulièrement vulnérables à certaines conséquences néfastes associées à l'abandon scolaire, telles que les grossesses d'adolescentes et les mariages précoces, pendant les perturbations scolaires. Au Kenya, par exemple, chez les filles en âge de fréquenter l'école secondaire, le taux d'abandon scolaire était trois fois plus élevé qu'avant la pandémie (9,4 % contre 3,2 %) et le taux de grossesse, deux fois plus élevé.

26. En riposte à la pandémie de COVID-19, les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne ont adopté 60 mesures ayant trait aux infrastructures numériques afin de stimuler l'innovation technologique. Il s'agissait, entre autres, de nouer des partenariats avec des institutions privées et des universités pour moderniser l'enseignement et l'apprentissage ou encore d'intégrer les nouvelles technologies dans l'enseignement pour doter les travailleurs et les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain de compétences diverses et utiles, notamment de celles qui sont nécessaires pour se servir des outils numériques, et de les préparer à l'évolution rapide de l'économie mondiale. Ces politiques, qui visaient à accroître l'accès aux outils numériques, ont contribué à accélérer l'adoption et la réglementation des nouvelles technologies en Afrique. Les gouvernements devraient poursuivre sur cette lancée afin de mettre en place et d'exploiter les moyens technologiques nécessaires pour parvenir à une croissance et à une prospérité inclusives en Afrique.

27. Les infrastructures numériques pâtissent cependant de certains problèmes qui concernent l'accès aux technologies de l'information et des communications, la recherche-développement et les secteurs à productivité élevée et à forte intensité de main-d'œuvre. Par exemple, de nombreux pays africains n'investissent que 0,42 % de leur PIB dans la recherche-développement, proportion largement inférieure à la moyenne mondiale de 1,7 %.

28. Face à la pandémie de COVID-19, les jeunes Africains ont assumé des rôles de premier plan et se sont tournés vers les sources de revenus en ligne. L'agriculture étant le pilier central de l'économie africaine, il serait possible de sensibiliser les jeunes à la possibilité de mener une carrière réussie dans ce secteur grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Cela permettrait non seulement de créer des emplois pour la jeunesse africaine, mais aussi de mettre en place des solutions numériques afin de transformer le secteur agroalimentaire en Afrique.

29. Compte tenu de la jeunesse de leur population, les pays du continent ne pourront être résilients face aux chocs futurs que s'ils améliorent l'accès des jeunes aux services de base, aux infrastructures numériques et au capital financier. L'accès à Internet s'est élargi en Afrique pendant la pandémie, mais la proportion de personnes qui utilisent Internet reste inférieure à 30 %, contre une moyenne mondiale de plus de 51 %. Les secteurs technologiques à forte intensité de main-d'œuvre ont un rôle important à jouer dans l'emploi des jeunes de plus en plus nombreux. Les réseaux d'innovation au Maroc, les parcs scientifiques et les pôles technologiques à Maurice et au Rwanda, ainsi que l'initiative Smart Africa Alliance au Kenya, qui ont été établis par les gouvernements de ces pays, peuvent servir de modèles à d'autres pays africains qui cherchent des moyens d'investir de manière productive dans les nouvelles technologies et d'encourager l'innovation. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine est l'occasion de bâtir, à l'échelle de l'Afrique, un marché solide et compétitif pour les biens et les services, qui pourrait permettre de stimuler l'emploi et l'investissement dans l'innovation technologique et contribuer ainsi à la lutte contre le chômage chez les jeunes, qui reste élevé.

E. Accès à la protection sociale⁷

30. Avec des moyens limités, les gouvernements africains ont rapidement adopté plus de 200 mesures ciblées de protection sociale ou de relance pour protéger les personnes pauvres et vulnérables et atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie. En général, ils ont étendu la couverture de dispositifs existants à des

⁷ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021* ; Organisation internationale du Travail, *Stratégie régionale de protection sociale en Afrique, 2021-2025* (Genève, 2021).

groupes qui n'étaient pas protégés, tels que les travailleurs de l'économie informelle, ou créé de nouvelles prestations, s'agissant dans la plupart des cas d'une assistance sociale sous forme de transferts en espèces et en nature. D'après des données provenant de 30 pays africains, le montant moyen des dépenses de protection sociale a augmenté pour atteindre 10 dollars par habitant, bien que cela reste très inférieur aux montants correspondants en Amérique du Nord (442 dollars par habitant) et en Europe (300 dollars par habitant).

31. Malgré ces mesures, de nombreux gouvernements africains n'ont pas été en mesure de mener une action proportionnée en matière de protection sociale et de relance économique pour limiter les effets néfastes de la pandémie, notamment en raison d'importantes lacunes en matière de couverture et de financement. Seulement 17 % de la population africaine bénéficiait effectivement d'au moins une prestation de protection sociale en 2020, ce qui s'explique par deux raisons. D'une part, la grande place occupée par l'économie informelle, principale source d'emploi en Afrique, a des effets sur la couverture de la protection. D'autre part, les investissements des pays africains dans la protection sociale sont nettement insuffisants, les dépenses en question représentant en moyenne moins de 5 % du PIB national, contre une moyenne mondiale de 12,9 %.

32. En outre, la pandémie a révélé les faiblesses des programmes de protection sociale en Afrique. Premièrement, étant donné que les programmes de protection sociale ont une portée et une couverture insuffisantes et qu'ils ciblent principalement les zones rurales, un grand nombre de ménages pauvres ont été laissés de côté, notamment les ménages des habitants des villes travaillant dans le secteur informel, qui ont été particulièrement touchés par la pandémie et les mesures de confinement. Deuxièmement, les transferts de sécurité sociale ont été très difficiles à réaliser en raison de la faiblesse de la connectivité numérique. Enfin, le recours des pays africains à l'aide au développement aux fins du financement de leurs programmes de protection sociale et de leurs filets de sécurité a entravé l'extension de ces programmes à un plus grand nombre de personnes, les pays riches ayant également été touchés par les effets de la pandémie et ayant donc réduit leur aide. Fait encourageant, les gouvernements africains ont fait preuve d'une forte volonté politique de renforcer la protection sociale au moyen de sources de financement nationales.

33. Malgré ces faiblesses, les programmes de protection sociale ont protégé le bien-être des ménages vulnérables dans de nombreux pays africains. Les pays dotés de solides systèmes de protection sociale ont pu réagir plus rapidement et plus efficacement à la pandémie de COVID-19. L'Éthiopie et l'Afrique du Sud constituent de bons exemples, leurs systèmes de protection sociale ayant grandement contribué à stabiliser leur économie et à favoriser leur résilience. En Éthiopie, les effets de la pandémie ont été moindres sur les bénéficiaires du programme de protection sociale fondé sur des activités productives. Face aux problèmes régionaux persistants et aux nouveaux problèmes mondiaux, qui retardent le relèvement économique des pays africains, ceux-ci doivent renforcer les programmes de protection sociale et les filets de sécurité pour protéger les ménages vulnérables contre ces crises multiples.

34. Le déficit de financement que les pays africains doivent combler pour assurer quatre prestations de protection sociale (relatives à la maternité, à l'enfant, au handicap et à la vieillesse) et des soins de santé est estimé à 8,5 % de leur PIB total. Ils doivent s'approprier davantage l'élaboration de stratégies et de politiques de protection sociale cohérentes, étant donné que nombre d'entre eux financent principalement leurs programmes de protection sociale non contributifs grâce aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, ce qui empêche les parties prenantes nationales de contribuer réellement à définir ces programmes, s'agissant aussi bien de leur conception que de leur mise en œuvre.

III. Conflits, changements climatiques et sécurité alimentaire

35. Le thème retenu par l'Union africaine pour l'année 2022 est « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain ». La présente section porte sur la persistance et les conséquences de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en Afrique, qui continuent d'y entraver le développement.

A. Nutrition et sécurité alimentaire⁸

36. La faim et l'insécurité alimentaire s'aggravent en Afrique, tout particulièrement pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. Depuis 2015, c'est en Afrique que la prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée à l'échelle mondiale. Elle continue d'y augmenter, étant passée de 17,4 % en 2019 à 19,6 % en 2020, puis à 20,2 % en 2021. En 2021, une personne sur cinq souffrait de la faim en Afrique, soit 278 millions de personnes au total. La prévalence de la sous-alimentation était beaucoup plus élevée en Afrique subsaharienne (23,2 %) qu'en Afrique du Nord (6,9 %). En Afrique subsaharienne, c'est en Afrique centrale qu'elle était la plus forte : une personne sur trois y souffrait de la faim en 2021.

37. En outre, on estime que 322 millions d'Africains vivaient dans une insécurité alimentaire grave (stress alimentaire, crise, urgence ou famine) en 2021, soit 21,5 millions de plus qu'en 2020 et 58 millions de plus qu'en 2019. Plus d'un tiers des personnes qui étaient en situation d'insécurité alimentaire grave en 2021 vivaient en Afrique, principalement en Afrique subsaharienne. Il est estimé qu'environ 140 millions de personnes souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë en 2022 en Afrique subsaharienne, contre 120 millions en 2021. Parmi les régions d'Afrique subsaharienne, c'est en Afrique centrale que l'insécurité alimentaire est la plus répandue et que sa prévalence a le plus augmenté de 2020 à 2021.

38. Les phénomènes climatiques extrêmes (marqués par la pénurie d'eau ou les inondations), les invasions de ravageurs (notamment le criquet pèlerin en Afrique de l'Est), l'instabilité de la situation politique et des marchés et les conflits nationaux et régionaux, qui sont de plus en plus fréquents et de plus en plus graves, sont les principaux facteurs de l'aggravation de la faim et de l'insécurité alimentaire en Afrique. Autre choc majeur, le conflit en Ukraine a amplifié les effets de ces facteurs en perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, de façon à provoquer d'importantes hausses des prix de ces produits et d'autres produits agricoles partout dans le monde au premier semestre de 2022. L'ensemble des pays africains risquent d'en pâtir, étant tous des importateurs nets de blé à l'exception de Djibouti. La Fédération de Russie et l'Ukraine étaient à l'origine, respectivement, de 27,4 % et de 13 % des importations de blé du continent en 2019. L'urgence climatique entraîne d'autres graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux (tels que des sécheresses et des inondations qui favorisent la pauvreté et causent des déplacements de population) qui viennent aggraver encore l'insécurité alimentaire.

39. Alors qu'elle représente 17 % de la population mondiale, l'Afrique n'est à l'origine que de 3 % des émissions cumulées de dioxyde de carbone de 1850 à 2020 ; or, elle est la région la moins résiliente face aux changements climatiques, étant très vulnérable à ces changements et n'ayant qu'une faible capacité d'adaptation aux

⁸ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *et al.*, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022* (Rome, 2022) ; <https://www.state.gov/u-s-food-security-assistance-to-sub-saharan-africa/> ; <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/the-glasgow-climate-pact/resultats-de-la-cop-26-le-financement-pour-l-adaptation-aux-changements-climatiques#What-are-the-next-steps-in-ensuring-that-more-supp>.

chocs qui y sont associés. En d'autres termes, l'Afrique est la première à faire les frais de la crise climatique alors qu'elle en est la moins responsable. Pourtant, c'est aussi l'une des régions où les entrées de fonds destinées à l'action climatique sont les plus faibles en chiffres par habitant.

40. Les pays à revenu élevé sont invités instamment à honorer l'engagement pris en 2009 de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation dans les pays à faible revenu. Il faut en particulier renforcer l'appui apporté à l'action d'adaptation, étant donné que la majeure partie du financement mondial de l'action climatique a été affectée jusqu'ici à des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, les pays à revenu élevé ont annoncé, à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2021, des contributions au Fonds pour l'adaptation (d'un montant total de plus de 350 millions de dollars) et au Fonds pour les pays les moins avancés (d'un montant total de plus de 600 millions de dollars), afin d'aider les personnes vulnérables à accroître leur résilience face aux effets de plus en plus graves des changements climatiques ; si ces engagements sont honorés, ils bénéficieront à l'Afrique.

41. La pauvreté, la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et le manque d'infrastructures et de systèmes de soutien tels que des filets de sécurité sociale font de l'Afrique le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques. En partenariat avec la communauté internationale, les gouvernements des pays africains devraient s'engager à mener une action soutenue pour atténuer ces effets et s'y adapter, s'agissant tout particulièrement des incidences sur les personnes les plus vulnérables dans leurs pays. Ils devraient notamment : investir dans les pratiques qui favorisent les systèmes alimentaires agroécologiques et une agriculture respectueuse du climat, comme les énergies efficaces et propres et la micro-irrigation ; faciliter l'accès à l'information météorologique et climatique, notamment pour les femmes, qui représentent une proportion importante de la main-d'œuvre agricole et qui sont particulièrement vulnérables, mais qui sont aussi à même d'appliquer des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience face aux catastrophes naturelles ; augmenter considérablement les sommes investies dans la recherche agricole, sachant que l'Afrique ne reçoit que 4 % des investissements dans ce secteur, toutes sources confondues ; élargir l'accès à la protection sociale et aux soins de santé. Les pays africains gagneraient également à se joindre à l'action menée au niveau mondial pour parvenir à réduire à zéro les émissions nettes d'ici à 2050, en s'appuyant sur un cadre de responsabilité mutuelle clair et transparent.

B. Aide d'urgence internationale⁹

42. La coopération internationale est essentielle face à l'urgence climatique, qui constitue une menace existentielle pour l'ensemble de la planète. Actuellement, certains pays à revenu élevé qui sont de gros émetteurs de carbone fournissent une aide bilatérale directe d'urgence à des pays africains à l'appui de leur sécurité alimentaire et contribuent aux initiatives internationales qui visent à améliorer la nutrition et les moyens de subsistance ainsi qu'à aider les pays vulnérables à renforcer leur résistance aux chocs, notamment les variations des prix alimentaires, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, les effets des changements climatiques et d'autres menaces à long terme. Parmi ces initiatives internationales, on peut citer les travaux menés par la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence de la Banque africaine de développement pour accroître la production de variétés de blé, de maïs, de riz et de soja adaptées aux changements climatiques.

⁹ Voir <https://www.state.gov/u-s-food-security-assistance-to-sub-saharan-africa/>.

43. En outre, le Fonds international de développement agricole a mis en place une initiative de réponse aux crises pour contribuer à protéger les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des populations rurales. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont lancé l'Initiative pour l'adaptation en Afrique à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2015, afin de constituer une réserve de projets finançables en faveur de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique ; d'autre part, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques a créé un programme de financement relatif aux risques de catastrophe pour aider les États africains à répondre aux chocs qui touchent le système alimentaire en élargissant l'accès aux produits d'assurance contre les risques. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture mène un projet de cartographie des sols dans plusieurs pays afin d'établir des informations qui permettront d'utiliser l'eau plus judicieusement, de favoriser la conservation des engrais et de renforcer la résilience climatique.

IV. Politiques en faveur d'un relèvement inclusif et résilient

44. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des autres problèmes auxquels elle fait face, l'Afrique a besoin de toute urgence de politiques nationales inclusives qui lui permettraient de mieux construire pour l'avenir, ainsi que d'une action coordonnée par la communauté internationale, comme indiqué dans la section ci-dessous. L'action du système des Nations Unies est examinée dans la section suivante.

A. Aux niveaux mondial et régional : efforts internationaux de coopération pour le développement, financement du développement compris¹⁰

45. L'aide publique au développement (APD) a atteint un montant sans précédent en 2021. Selon les données préliminaires, l'APD bilatérale nette apportée à l'Afrique par les pays membres du Comité d'aide au développement a totalisé 35 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 3,4 % en chiffres réels par rapport à 2020. Sur ce montant total, l'APD nette fournie à l'Afrique subsaharienne s'est chiffrée à 33 milliards de dollars, soit une hausse de 2,0 % en chiffres réels. L'APD reste toutefois insuffisante pour surmonter les problèmes à moyen et à long terme qui se profilent à l'horizon 2030, dans la perspective des objectifs de développement durable. En outre, en chiffres relatifs, l'APD est restée bien inférieure à la proportion de 0,7 % du PIB que la communauté internationale s'est engagée à atteindre.

46. Les pays africains ont un besoin urgent d'améliorer leurs liquidités et leur marge d'action budgétaire pour se relever des multiples crises mondiales dont ils subissent les effets. Les pays du Groupe des Vingt ont lancé l'Initiative de suspension du service de la dette pour aider les pays à faible revenu à employer leurs ressources pour lutter contre la pandémie et protéger la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes particulièrement vulnérables. Au moment où elle a pris fin en décembre 2021, l'Initiative était mise en œuvre par 32 des 38 pays africains qui répondaient aux critères établis, avec l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Elle a permis de fournir aux pays africains des liquidités dont ils

¹⁰ Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative> ; <https://www.uneca.org/fr/stories/la-com-2022-appelle-%C3%A0-la-prolongation-de-la-suspension-du-service-de-la-dette-et-%C3%A0-l> ; <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/ODA-2021-summary.pdf> ; *Financing for Sustainable Development Report 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

avaient grand besoin, mais elle n'a pas été conçue pour régler les problèmes d'endettement structurels ni les difficultés persistantes en matière de financement.

47. Le FMI a proposé des mesures de prêt concessionnel et d'allègement du service de la dette, afin d'accroître les liquidités et d'atténuer la vulnérabilité de la dette, qui a été accentuée par la pandémie. En août 2021, il a approuvé une allocation générale de droits de tirage spéciaux équivalents à un montant de 650 milliards de dollars, dont seulement un montant de 33 milliards de dollars devrait parvenir aux pays africains. Certains pays à revenu élevé comme les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine et l'Allemagne ont reçu, individuellement, des allocations plus importantes que l'Afrique dans son ensemble.

48. Le financement par l'emprunt permet aux pays de réagir aux situations d'urgence telles que la pandémie et de financer des investissements à long terme, y compris dans l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, il risque également de réduire leur marge d'action et de compromettre leur viabilité budgétaire et leur stabilité financière. Les emprunts souverains permettent aux gouvernements d'accroître leurs dépenses et d'assurer une assistance en temps de crise. Ils permettent aux pays d'investir dans l'avenir en exploitant des possibilités d'investissement productif qui permettent de favoriser durablement le bien public. Ce type d'investissement peut favoriser la réalisation d'objectifs de politique publique et, à plus long terme, élargir l'assiette fiscale et accroître la capacité de remboursement de la dette. Il faut toutefois gérer soigneusement les risques et utiliser efficacement les ressources pour profiter durablement de ces avantages et pour les adapter aux changements climatiques. Le financement par l'emprunt est particulièrement adapté aux investissements (comme les investissements dans les infrastructures) qui créent des avantages directs ou renforcent la capacité budgétaire d'un pays en temps utile.

49. Comme suite à la demande que lui a faite l'Assemblée générale d'établir un rapport contenant des recommandations visant à relever les défis actuels et futurs, le Secrétaire général a formulé, dans son rapport sur Notre Programme commun (A/75/982), des recommandations utiles sur l'emploi, la protection sociale, la participation et l'inclusion économique des jeunes et des femmes, l'économie verte et l'économie numérique. Dans sa résolution 76/307, l'Assemblée a décidé d'organiser le Sommet de l'avenir en 2024, afin de pouvoir examiner des questions importantes telles que le financement du développement et la participation réelle des jeunes.

B. Au niveau national¹¹

1. Investissements dans la mise en place de systèmes de protection sociale complets et d'une couverture sanitaire universelle et dans le développement des capacités humaines (éducation et formation, y compris en matière de compétences numériques)

50. Le relèvement après les crises actuelles offre une occasion unique d'améliorer la résilience des ménages vulnérables face aux chocs futurs, dans le cadre plus général de la lutte menée contre la pauvreté. Il importe d'appliquer des mesures intégrées pour renforcer les capacités humaines, notamment les compétences numériques et les compétences en gestion des risques, et pour réduire les vulnérabilités en investissant

¹¹ Voir <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-148-mitigating-role-tax-benefit-rescue-packages-poverty-inequality-Africa-COVID-19.pdf> ; Katja Juvonen *et al.*, « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », Banque africaine de développement, document de travail n° 325 (Abidjan, 2019) ; *Financing for Sustainable Development Report 2022*.

dans des systèmes de protection sociale complets, un enseignement de qualité et une couverture sanitaire universelle.

51. Dans ce contexte, toute stratégie en faveur d'un relèvement inclusif doit se fonder sur un ensemble de services publics d'intérêt collectif (soins de santé essentiels, enseignement de qualité, distribution d'eau potable et assainissement), de mesures de protection sociale et d'interventions sur le marché du travail, que l'État complète par d'autres mesures visant à stimuler l'économie.

52. Les systèmes universels de protection sociale revêtent une importance particulière car ils réduisent directement la pauvreté et les inégalités tout en établissant une infrastructure qui sert aussi bien aux interventions en situation d'urgence et de crise qu'à la promotion de la prospérité et de l'inclusion à long terme. Pour que ces systèmes soient viables, il faut les financer principalement au moyen de ressources nationales (budgets nationaux et régimes contributifs). Ils peuvent être conçus pour fournir des incitations favorisant la formalisation des entreprises et la réduction de l'évasion et de la fraude fiscales. Il faut donc renforcer les systèmes de mobilisation de ressources nationales.

53. Le financement de la protection sociale doit également être associé à l'action menée plus généralement pour financer les secteurs sociaux, notamment afin de créer des emplois décents dans l'économie verte, l'économie du soin et l'économie numérique. Il est en outre crucial de favoriser les liens entre le capital humain, d'une part, et la demande sur le marché du travail et la création d'emplois, d'autre part, pour permettre aux personnes concernées de sortir de la pauvreté et de l'emploi informel. Il importe également de mobiliser le secteur privé pour assurer les services d'intérêt public, notamment la santé et l'éducation.

2. Mobilisation des ressources nationales

54. Les pays africains financent une grande partie de leur développement au moyen de leurs ressources intérieures, le montant de leurs recettes publiques hors dons s'élevant à 483,6 milliards de dollars en 2018, contre 55,3 milliards de dollars d'aide publique au développement. Il leur reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir pour pleinement mobiliser les recettes intérieures. Par exemple, leurs recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB sont inférieures à celles des autres régions en développement. Ce faible ratio impôts/PIB signifie que les pays africains disposent d'une petite marge d'action budgétaire pour investir dans le développement social, alors que cela serait crucial pour tirer parti de leur capital humain, composante clé de leur croissance économique et de leur développement.

55. D'autres outils essentiels à la mobilisation des ressources nationales sont sous-utilisés alors même qu'ils ont bien résisté à l'impact de la pandémie, à savoir notamment l'épargne nationale, les fonds de pension et les transferts de fonds. Par exemple, l'épargne intérieure est restée stable en 2020 en Afrique, son montant total brut s'établissant à 353 milliards de dollars dans les pays d'Afrique subsaharienne (soit 20,1 % du PIB), tandis qu'elle a fortement baissé dans les autres régions. Les actifs des fonds de pension africains devraient atteindre un montant total de 1 100 milliards de dollars en 2020. Ce montant devrait continuer de croître sous l'effet des tendances démographiques actuelles, notamment la croissance de la classe moyenne et l'augmentation du nombre de membres des fonds de pension à l'échelle du continent.

56. Les flux financiers illicites continuent de faire sortir du continent beaucoup de ressources financières, d'un montant estimé à 88,6 milliards de dollars par an, soit 3,7 % du PIB total. La réduction de ces sorties illicites permettrait aux pays africains d'accroître le stock de capitaux disponibles pour les entreprises locales, d'accroître leur marge d'action budgétaire afin de pouvoir investir dans les infrastructures, la

santé et l'éducation après la pandémie, et de stimuler le développement des marchés de capitaux locaux et régionaux.

57. L'inefficacité des dépenses publiques en Afrique, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'investissement dans les infrastructures, est à l'origine de pertes représentant 2,87 % du PIB total (éducation : 12 milliards de dollars ; infrastructures : 30 milliards de dollars ; santé : 28 milliards de dollars). Les pays africains devraient donc procéder à un examen complet de leurs dépenses publiques, afin d'identifier les gaspillages et les possibilités d'économies dans le cadre du budget, ainsi que les gains à réaliser grâce à la réaffectation des dépenses au sein des secteurs et d'un secteur à l'autre. Il convient de compléter cette démarche par des mesures visant à renforcer la gouvernance institutionnelle de la gestion et des administrations publiques.

58. Il est essentiel pour les pays africains de mobiliser efficacement leurs ressources nationales pour pouvoir stimuler de façon effective, inclusive et durable leur croissance économique et leur développement et pour retrouver une marge d'action qui leur permettra de mener leur développement en orientant les ressources vers le développement des capacités productives, la transformation structurelle et l'industrialisation. Mais pour que cette mobilisation de ressources les aide réellement à atteindre les objectifs de développement durable du continent, ils devront apporter des changements profonds aussi bien à leurs politiques qu'à leurs institutions, notamment de façon à accroître l'efficacité des dépenses publiques, à renforcer le recouvrement des recettes fiscales, à mettre l'épargne privée et le secteur financier privé au service du développement et à lutter contre les flux financiers illicites.

V. Renforcer la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

59. La présente section met en lumière les activités et certaines mesures que les entités des Nations Unies et l'Union africaine exécutent, généralement conjointement, pour renforcer la résilience face aux chocs futurs et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Renforcement des capacités nationales, notamment en matière de vaccination¹²

60. Le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est un programme collaboratif mondial qui vise à accélérer la mise au point et la production de tests, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et à y assurer un accès équitable, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, y compris en Afrique. L'Accélérateur ACT comporte les quatre volets suivants : outils de diagnostic, traitements, vaccins et renforcement des systèmes de santé. L'OMS codirige l'initiative COVAX, le volet Vaccins de l'Accélérateur ACT, avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies et l'Alliance Gavi, et avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, partenaire clé aux fins de la distribution. Le projet COVAX vise à garantir un accès juste et équitable aux vaccins à tous les pays, notamment les pays en développement, en fonction de leurs besoins

¹² Voir <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/the-glasgow-climate-pact/resultats-de-la-cop-26-le-financement-pour-l-adaptation-aux-changements-climatiques#What-are-the-next-steps-in-ensuring-that-more-supp> ; <https://www.adaptation-undp.org/raising-adaptation-action-through-aligning-NAPs-NDCs-in-African>.

et non de leur pouvoir d'achat. En juillet 2022, il avait permis de fournir 64 % de la quantité totale (plus de 892 millions) de vaccins livrés à l'Afrique.

61. Face au danger de plus en plus grand que représente la résistance aux antimicrobiens, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a aidé 38 pays à définir des plans d'action nationaux et à exécuter des mesures pour réagir à ce problème dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Au total, 33 pays de la région africaine surveillent la résistance aux antimicrobiens à l'aide du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur usage.

62. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec des entités des Nations Unies, notamment la CNUCED et le Centre du commerce international, ainsi que la Commission de l'Union africaine, a continué d'apporter un soutien aux pays africains pour les aider à élaborer des stratégies nationales afin de mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'en tirer le meilleur parti.

63. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a créé un partenariat à l'échelle du système des Nations Unies, l'initiative UN4NAPs, pour aider les pays les plus vulnérables à définir et à appliquer leurs plans nationaux d'adaptation. À la fin de 2020, six pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Soudan et Togo) avaient soumis leurs plans au secrétariat de la Convention. En 2021, 20 pays africains faisant partie des pays les moins avancés travaillaient à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs plans avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation.

B. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063¹³

1. Coordination et cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

64. Dans le cadre de sa propre réforme et de la transformation du système des Nations Unies pour le développement, qui visent à mieux mettre en œuvre des objectifs de développement ambitieux au bénéfice des populations au niveau national, l'ONU a renforcé la collaboration entre ses activités de développement, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire. À cette fin, elle a réévalué ses dispositifs de coordination et les mécanismes de responsabilité aux niveaux mondial, régional et national. En outre, le Secrétaire général a créé le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, qui doit aider les décideurs à mettre en œuvre des solutions et à élaborer des stratégies pour aider les pays à faire face aux crises de l'alimentation, de l'énergie et des finances, qui sont liées entre elles.

65. Au niveau mondial, deux mécanismes de coordination importants permettent aux entités des Nations Unies d'unir leurs efforts à l'appui de l'Afrique : premièrement, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, instance de haut niveau qui sert à élaborer conjointement des politiques et des décisions, afin d'orienter, d'appuyer, de suivre et de superviser la coordination des activités de développement dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable ; deuxièmement, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, dont le secrétariat est assuré par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et qui est chargée de renforcer la coordination et la cohérence

¹³ Voir le rapport de synthèse de 2022 de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; <https://unsdg.un.org/resources/un-development-coordination-office-regional-office-africa-annual-results-report-2020-2021> ; <https://www.un.org/ohrls/sites/www.un.org.ohrls/files/eca-2022.pdf>.

stratégiques du soutien apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique, sur des questions qui se trouvent à l'intersection des domaines indissociables que sont la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et l'aide humanitaire.

66. En 2022, l'équipe spéciale interdépartementale s'est concentrée sur l'énergie comme point de départ en vue de mieux construire pour l'avenir. Elle a mobilisé le système des Nations Unies autour de la mise en œuvre de la feuille de route vers un accès universel à l'énergie et une transition énergétique juste en Afrique. À cette fin, elle a organisé quatre réunions officielles, consacrées respectivement aux questions suivantes : la mobilisation des ressources intérieures comme catalyseur du financement de l'élargissement de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique en Afrique ; les technologies énergétiques permettant d'accroître la production d'énergie propre et l'accès à cette énergie en Afrique ; la planification énergétique en faveur d'un accès universel et d'une transition juste en Afrique ; l'examen annuel de la cohérence et de la coordination de l'appui apporté à l'Afrique par le système des Nations Unies.

67. Au niveau régional, les entités des Nations Unies actives en Afrique collaborent entre elles et coordonnent leur appui à l'Union africaine dans le cadre de la nouvelle Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui réunit les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En 2022, la Plateforme continue de soutenir les efforts des États membres face à l'impact de la pandémie de COVID-19. Elle a pour objectif général de sauver les objectifs de développement durable et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en fixant des objectifs d'étape annuels pour suivre les progrès accomplis. En ce qui concerne les questions de fond, elle focalise son action dans quatre domaines prioritaires, à la lumière des demandes formulées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays : les données ; les cadres macroéconomiques, la dette et la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'action climatique ; la transformation numérique et l'énergie.

68. Au niveau national, la fonction de coordonnateur résident a été renforcée et rendue plus indépendante. Le bureau régional pour l'Afrique du Bureau de la coordination des activités de développement exploite ses compétences dans plusieurs domaines pour faire en sorte que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux ainsi que les équipes de pays du continent soient préparés au mieux non seulement pour réaliser la réforme de l'Organisation, mais aussi pour aider les pays à mieux se relever des conséquences de la pandémie de COVID-19 et à opérer une transformation fondée sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

69. Le bureau régional pour l'Afrique du Bureau de la coordination des activités de développement a aidé une première série de pays à mener à bien la première phase de l'élaboration de leur plan-cadre de coopération. Il s'agissait tout d'abord d'élaborer une analyse commune de pays, autre outil clé des équipes de pays, en tirant le meilleur parti des capacités d'analyse collective des entités des Nations Unies, sous le contrôle rigoureux du bureau régional, qui en a assuré la qualité. Tout au long de ce processus inclusif et participatif, le bureau régional a démontré l'importance de ses rôles stratégique, technique, consultatif et de coordination. Pendant la phase de l'élaboration du Plan-cadre de coopération qui a suivi l'achèvement de l'analyse commune de pays, il a fourni un large éventail de services de renforcement des capacités aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à leurs bureaux ainsi qu'aux équipes de pays. Pour accélérer le passage de la riposte d'urgence à la COVID-19 aux activités prioritaires en faveur d'un développement durable à long terme, le bureau régional a aidé 49 équipes de pays à élaborer des plans d'action socioéconomiques et à les intégrer dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. Entre août 2020 et juillet 2021, neuf pays africains ont établi un nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en redéfinissant, dans le contexte de la réforme de l'Organisation, la

collaboration menée au niveau national pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

2. Coordination et collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

70. Le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aide l'ONU et l'Union africaine à coordonner leur action en faveur du développement du continent africain. À la cinquième conférence annuelle de l'Union africaine et de l'Organisation, qui s'est tenue en décembre 2021, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre. Ils ont pris acte des progrès accomplis récemment dans la fourniture et l'utilisation des vaccins, mais ont exhorté la communauté internationale à développer l'ampleur de la riposte à la pandémie de COVID-19 en Afrique et à accélérer la distribution des vaccins. Ils ont également souligné qu'il importait de renforcer la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser la reprise économique des pays, affirmé que les pays africains avaient un besoin urgent d'investissements étrangers directs, de liquidités et de mesures d'allègement de la dette pour créer des emplois, étendre la protection sociale et inverser les tendances de la pauvreté, appelé l'attention sur le rôle des changements climatiques, facteur structurel influant sur la paix, la sécurité et le développement, et décidé de renforcer l'exécution conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en promouvant une approche axée sur les résultats qui accorde la priorité à l'accès à l'énergie, à la connectivité, à l'action climatique, au financement du développement et à la gouvernance.

71. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat apporte son appui aux pays d'Afrique et à l'Union africaine en menant des travaux d'analyse et des projets de développement des capacités. Par exemple, il a publié une note d'orientation intitulée « Why population growth matters for sustainable development » (Pourquoi la croissance démographique influe sur le développement durable), dans laquelle il indique que la croissance rapide de la population est à la fois une cause et un symptôme de la lenteur des progrès en matière de développement, sachant que les pays d'Afrique subsaharienne comptent parmi ceux où cette croissance est la plus rapide au monde. Le Département des affaires économiques et sociales a également coorganisé en octobre 2022, avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un atelier régional pour renforcer les capacités institutionnelles des pays aux fins de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063, afin de favoriser la mise en place en Afrique d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux et d'appliquer le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

72. Le Forum régional africain pour le développement durable est une rencontre annuelle multipartite organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique et le Gouvernement du pays hôte (le Rwanda en 2022), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres entités du système des Nations Unies.

73. La huitième session du Forum régional africain s'est tenue en mars 2022 sur le thème : « Mieux construire l'avenir : une Afrique verte, inclusive et résiliente prête à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ». Les messages clés portaient notamment sur les priorités, les choix stratégiques et les recommandations de l'Afrique visant à accélérer la mise en œuvre à différents niveaux et constituaient la contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le

développement durable de 2022. Le Forum régional africain est l'un des trois mécanismes servant à suivre, à examiner et à catalyser l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. Les deux autres mécanismes sont l'examen national volontaire et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2022, 21 pays africains ont présenté leur examen national volontaire : 7 pour la première fois, 13 pour la deuxième fois et 1 pour la quatrième fois.

74. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 a été l'occasion pour la communauté mondiale et les pays africains d'examiner et d'identifier des solutions adaptées au contexte pour surmonter les problèmes qui entravent la réalisation des objectifs et des cibles ayant trait aux systèmes alimentaires qui sont définis dans divers cadres de développement, notamment les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, qui a réaffirmé les principes et les valeurs du processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. La position commune de l'Afrique sur les systèmes alimentaires a été énoncée à l'issue du Sommet sur les systèmes alimentaires pour synthétiser les points de vue, les perspectives et les grands objectifs exposés par les États africains en ce qui concerne les questions clés qui ont une incidence déterminante sur le système alimentaire africain et sur le système alimentaire mondial.

VI. Conclusions et recommandations

75. **Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont favorisé les progrès et incité les États d'Afrique et leurs partenaires de développement à s'attaquer aux lacunes et aux difficultés liées aux transformations sociales, économiques et politiques du continent. Les chocs causés par la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine et les changements climatiques ont ralenti la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, mais ils sont aussi l'occasion de promouvoir un changement de paradigme et de redéfinir les politiques socioéconomiques pour faire progresser l'inclusion et faire en sorte que le relèvement profite à toutes et à tous.**

76. **Afin de mieux promouvoir le progrès social en Afrique et d'améliorer l'efficacité du travail des organismes des Nations Unies en ce qui concerne les dimensions sociales des objectifs de développement de l'Afrique, je recommande que les entités des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine continuent de renforcer leur partenariat et leur coordination et qu'ils mènent une action collective et coordonnée pour favoriser la réalisation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. En outre, j'invite les pays africains à prendre les mesures ci-après, en partenariat avec la communauté internationale, les organisations multilatérales et les donateurs bilatéraux :**

a) **Accorder la priorité aux politiques et aux mesures qui visent à renforcer le secteur de la santé pour le rendre plus résilient et plus efficace face aux futures urgences sanitaires et pour garantir qu'il puisse fournir des services de santé de qualité abordables ainsi qu'un accès aux vaccins contre la COVID-19 ;**

b) **Accélérer l'action menée pour éliminer l'extrême pauvreté et fournir des emplois décents ainsi que pour faire face à l'urgence climatique, en investissant dans une transformation structurelle verte et inclusive. Dans ce contexte, il convient notamment d'appliquer des stratégies pour promouvoir**

l'économie sociale et solidaire, qui permet de stimuler la croissance économique et de créer des emplois, et des stratégies pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ces changements, notamment grâce à une transition vers les énergies propres ;

c) Protéger les moyens de subsistance, soutenir les personnes en situation de vulnérabilité et lutter contre la faim en investissant dans des systèmes de protection sociale qui soient adaptés au contexte national et accessibles à toutes et à tous et en réformant les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus résilients face à la détérioration des conditions causée par les changements climatiques et le manque de ressources en eau, tout en maintenant les mesures d'urgence prises en réaction à la pandémie de COVID-19, principalement au moyen de ressources financières nationales ;

d) Investir dans des infrastructures matérielles et immatérielles résilientes face aux changements climatiques, s'agissant notamment d'infrastructures de transport, de systèmes numériques, d'infrastructures liées aux technologies de l'information et des communications et d'équipements relatifs aux données ainsi que de compétences, pour faire progresser l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour mettre en place un système plus robuste face aux catastrophes naturelles et aux conditions météorologiques de plus en plus difficiles ;

e) Accélérer l'application de stratégies visant à combler les écarts entre les genres dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à des emplois décents, aux technologies numériques de l'information et des communications, notamment Internet, et aux services alimentaires et agricoles.
